

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL116

présenté par
M. Coronado et M. Molac

ARTICLE 47

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ou d'un mandat au Conseil économique, social et environnemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir une incompatibilité avec un mandat au Conseil économique, social et environnemental, comme le prévoit d'ailleurs l'ordonnance 58-1270 pour les magistrats.